



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 70872

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes formulées par les professionnels de la filière porcine après la décision de diminuer de 30 % les actions de la filière faites à destination de l'amélioration génétique. La recherche génétique dans le domaine de la production animale, et singulièrement porcine, est une nécessité afin de permettre l'amélioration du produit présenté aux consommateurs sur le plan de la résistance à la maladie et sur le plan de la qualité de la viande, notamment. En termes économiques également, cette recherche est indispensable pour conserver à la filière porcine française la place qui est la sienne en termes de compétitivité et de qualité de viande produite face à la concurrence étrangère. La décision prise de se désengager de cette voie de recherche développée par la filière ne peut qu'hypothéquer, selon les responsables professionnels, qui doivent préparer aujourd'hui les produits qu'attendront demain les consommateurs, la sécurité sanitaire et l'amélioration de la production sur le plan qualitatif notamment. Il lui demande donc s'il est envisageable de revenir sur cette décision pour poursuivre le partenariat engagé avec la filière porcine afin de l'accompagner dans la voie de la recherche génétique empruntée.

Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cependant, malgré ce contexte budgétaire difficile, le ministère de l'agriculture et de la pêche continue de soutenir activement la recherche appliquée dans le domaine de la génétique porcine, deux études font ainsi l'objet d'un cofinancement en 2005 : l'une porte sur le déterminisme génétique de la teneur en lipides intramusculaires chez le porc et l'autre sur l'estimation de la variabilité génétique des qualités maternelles des truies. Le montant de l'enveloppe dédiée à ces deux actions, menées en partenariat avec l'Institut technique du porc et différentes structures professionnelles, s'élève ainsi à 150 000 euros. Le soutien public à la recherche appliquée constitue donc, toujours, une priorité affichée. La réforme du dispositif collectif d'amélioration génétique, initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement financier stable et partagé, au bénéfice notamment des composantes les plus innovantes.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70872

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7240

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8725